

Les dispositifs installés sur les fileyeurs



L'antenne GPS : Elle a 2 fonctions : se repérer plus facilement dans les opérations de pêche lors du visionnage et spatialiser les captures accidentelles pour les scientifiques.

L'antenne satellite (pour les navires hauturiers) et **l'antenne 4G *** : Elles permettent de suivre l'état du système à distance et de vérifier le bon fonctionnement de la caméra.



** Des essais concluants de transmission dématérialisée des données vidéos ont été menés via les antennes 4G sur quelques navires côtiers et les essais se poursuivent sur un plus grand nombre de navires*



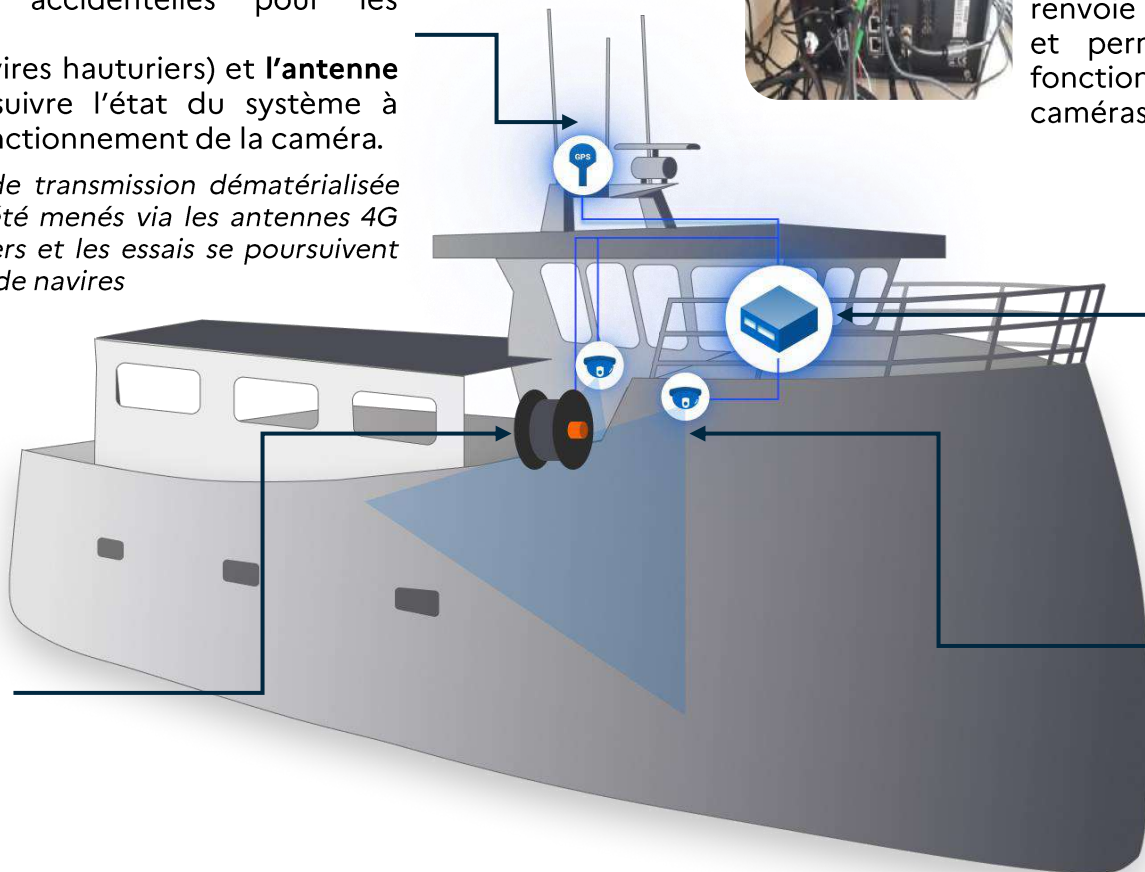
Le capteur du vire-filet : Il permet de collecter des informations sur la vitesse et la puissance de rotation, les démarrages et arrêts. Ces informations servent à se repérer plus rapidement dans les vidéos lors du visionnage.



L'unité centrale : C'est dans ce petit ordinateur que sont stockées et encryptées toutes les données sur un disque dur. En général, un écran renvoie les images des caméras à la passerelle, et permet au patron de vérifier le bon fonctionnement du système et la propreté des caméras.



Une (ou deux) caméra(s) : La caméra du vire-filet, indispensable, filme uniquement le filet sortant de l'eau, à l'extérieur du bateau. Une deuxième caméra est proposée pour filmer le début de la table de tri, en évitant de filmer l'équipage. Elle permet de faire des mesures sur les captures, de mieux identifier les espèces et d'avoir une image plus stabilisée. Cette deuxième caméra peut également être placée à proximité de la première, pour combler les angles-morts.



Et la confidentialité ?

Toutes **les données sont cryptées** entre la collecte à bord et leur bancarisation : seules les personnes habilitées disposant de la clé de décryptage et du logiciel associé peuvent lire les données avant bancarisation. Après bancarisation à IFREMER, les analyses et résultats produits **respectent le « secret des affaires »**. Les images des marins qui apparaîtraient à **l'image sont floutées ou effacées si nécessaire**, avant bancarisation. Un contrat-navire est établie entre l'armement du navire et les partenaires du projet, qui encadre tout ce procédé de collecte, traitement et stockage des données à terre.